

INDULGENCES

ACCORDÉES POUR L'ARCHIDIOCÈSE D'HALIFAX.

Dans une audience de Sa Sainteté, le Pape Pie IX, au palais du Vatican, le 11 février 1855, sur la demande de Mgr Guillaume Walsh, Archevêque d'Halifax, Sa Sainteté a accordé, pour toujours, une indulgence plénière à tous les fidèles aux fêtes de la nativité de saint Jean-Baptiste, de saint Louis, roi et confesseur, et de saint Denis et ses compagnons martyrs, fêtes particulièrement chères aux Français, pourvu qu'ils se confessent et communient dignement, et qu'ils prient aussi à l'intention du saint Père.

Le même jour, Sa Sainteté a gracieusement accordé une indulgence plénière perpétuelle et applicable aux âmes du Purgatoire, à tous les garçons et jeunes filles de l'archidiocèse d'Halifax, pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas de Kostka, confesseurs, et pour celles des saintes vierges et martyres Agnès et Cécile, pourvu que, s'étant confessés, ils reçoivent dignement la sainte Eucharistie, et qu'ils prient devant un autel à l'intention du souverain Pontife.

Le même jour, Sa Sainteté a gracieusement accordé une indulgence de deux cents jours pour chaque fois que quelqu'un des fidèles offrira de pieuses prières pour les âmes du Purgatoire; c'est-à-dire, le psaume *De profundis*, ou trois *Pater* et trois *Ave*, avec la prière *Requiem æternam*, etc., dans les cimetières de Sainte-Marie de Clare, de Saint-Martin de Meteghan, de Saint-Vincent de Paul, rivière du Saumon, de Saint-Pierre de de Pubnico, de Saint-Bernard de Sissiboo, de Saint-Denis de Minudie, de Saint-Anselm de Chezzetcooke, de Saint-Louis de Port-Royal et de Saint-Ambroise de Cap-Fourchu.

Au même jour, Sa Sainteté a déclaré que les autels de Sainte-Marie de Clare, de Saint-Martin de Meteghan, de Sainte-Anne d'Argyle, de Saint-Denis de Minudie et de Saint-Anselm de Chezzetcooke, seront pour toujours des autels privilégiés.

NOTA. Un autel privilégié est un autel auquel le Pape attache une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, pour lesquelles le saint sacrifice de la messe y est offert.